

Initiatives ministérielles

Je suis mécontent chaque fois qu'un ministre répond à une question en disant: «Voici un autre exemple des millions de dollars que le gouvernement donne aux agriculteurs.» Cela me met en colère. Voilà une excellente occasion pour le ministre d'expliquer aux Canadiens pourquoi ce programme est un bon investissement.

Quand l'agriculture va, l'industrie va et l'économie du Canada aussi. C'est de l'argent bien dépensé, pourvu qu'on surveille bien comment il est dépensé.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat au sujet du projet de loi C-98. C'est une mesure législative qu'on avait promise depuis quelque temps au public et aux producteurs canadiens. En fait, c'est en 1985 que l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Wise, avait promis un programme permanent à long terme, pour le secteur agricole. Je suis heureux, et je suis sûr que la plupart des Canadiens sont également heureux de voir qu'il se concrétise enfin.

Ce projet de loi comporte certains aspects positifs. Le fait qu'il y ait en plus de consultations que d'habitude est digne de mention. Le fait qu'il existe un mécanisme d'examen tous les cinq ans et qu'on déposera à la Chambre un rapport annuel sur les programmes est également important. Ce sont là des facteurs non négligeables.

• (1040)

À mon avis, la chose que nous devons mentionner, surtout pour ceux qui regardent ce débat ou qui se trouvent à le lire dans le hansard, c'est que ce projet de loi n'expose pas les détails de chacun des programmes agricoles qu'il prévoit. Il s'agit plutôt d'une mesure législative habilitante. C'est un projet de loi qui offrira un cadre et qui permettra au gouvernement d'établir des programmes. C'est tout. Nous n'avons pas de précisions sur la forme que prendra au juste le régime universel ou le CSRN, ni tous les détails des primes et ainsi de suite. Ils ne figurent pas dans ce projet de loi. Il s'agit tout simplement d'un cadre.

En examinant ce cadre, je pense que le paragraphe clé de tout le projet de loi est celui qui présente l'énoncé de principes, soit le paragraphe 4(2). Ce dernier énonce quatre principes fondamentaux que le gouvernement doit respecter pour établir tout programme. Je voudrais les passer en revue, si vous me le permettez, car je crois qu'ils sont importants.

Le premier est le maintien du libre choix des producteurs, qui ne doit pas être indûment restreint par le régime ou programme, lequel vise à permettre à ceux-ci de mieux s'adapter aux contraintes du marché en ce qui touche la production et la commercialisation. Autrement dit, le programme ne doit pas influencer indûment sur le marché. C'est très bien. C'est un bon principe. Il est important que les agriculteurs puissent réagir au marché et ne pas être contraints de louvoyer à cause de programmes ou de règlements gouvernementaux. C'est un bon principe et il sera un bon critère pour le programme.

Le deuxième principe traite du fait que l'argent doit être réparti équitablement entre les programmes: il faut une relative uniformité entre les divers accords dans la protection offerte, d'une part, et dans les contributions respectives des gouvernements relativement à des produits agricoles—ou catégories de produits—donnés, d'autre part. Autrement dit, l'argent doit être distribué uniformément. C'est un principe important, car ce dont nous avons besoin, et ce que le gouvernement et les précédents n'ont pas fait à bien des occasions, c'est d'élaborer des programmes nationaux qui respectent et représentent l'ensemble de notre pays. Nous avons souvent des mesures législatives fragmentaires. Ce principe-ci est également important.

Les deux autres principes, selon lesquels le programme doit être compatible avec les engagements internationaux et respecter l'environnement, sont également très importants.

Le fait que ces principes soient insérés dans le projet de loi est important. Il reste à savoir maintenant si ces principes seront respectés. C'est une question qui reste aujourd'hui sans réponse; on le découvrira à mesure que les programmes seront créés, exécutés, surveillés et révisés.

Je pense que, en tant que sociaux-démocrates, nous pourrions poser une autre question: un programme social-démocrate bien conçu pourrait-il être intégré dans ce cadre? La réponse est oui, ce serait possible. Nous pourrions suivre ces principes et instaurer un programme social-démocrate bien conçu qui soit sensible aux besoins du marché, qui laisse les producteurs suivre librement la tendance du marché, qui respecte l'environnement et qui se conforme aux engagements internationaux du Canada. Nous pourrions instaurer dans ce cadre un très bon programme social-démocrate.